

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JANVIER 2015

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis - PARROT Jean-Louis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absents : aucun.

Secrétaire de Séance : Jean-Louis PARROT

Secrétaire de Séance auxiliaire : Luis RABANAL, Secrétaire Général de Mairie

1. Station d'épuration.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réunion ayant eu lieu avec madame Florence MOULY, de la société VEOLIA, concessionnaire de la station d'épuration à propos du bilan réalisé par les services préfectoraux de la police de l'eau.

D'après le dernier bilan, la station d'épuration est en bon état de fonctionnement. Toutefois, un dysfonctionnement a été remarqué concernant le taux d'eaux parasites reçues au cours des périodes de fortes pluies.

Des travaux de remise en état du réseau (d'étanchéité notamment) ont été réalisés place des Pyrénées en 2014 afin d'éviter toute remontée d'eaux pendant les pluies. Un calendrier de travaux a été convenu pour l'année 2015 concernant, entre autres, les rues des Garennes et Théophile Gautier.

Monsieur COMBESCOT, 2^{ème} adjoint au Maire, insiste sur le fait que le coût de ces travaux ne doit pas être répercuté sur le consommateur.

De plus, la commune de Siarrouy co-utilisatrice de la station d'épuration s'est engagée à réduire le déversement d'eaux claires dans son propre réseau d'assainissement en améliorant son infrastructure. La commune de Talazac qui doit se connecter à la station d'Andrest courant 2016 devra être vigilante sur l'étanchéité de son propre réseau.

Une nouvelle réunion aura lieu avec VEOLIA cet été afin d'évaluer le bon déroulement des travaux et le fonctionnement de la station d'épuration.

2. Stationnement des commerçants non-sédentaires.

Monsieur le Maire évoque la pétition de monsieur David MARQUE, commerçant ambulant d'Escondeaux, d'installer deux mardis par mois son stand de vente de produits laitiers sur le parking de la salle des fêtes.

Le Conseil municipal approuve cette demande tout en rappelant que l'installation ponctuelle de commerçants ambulants à l'année est soumise à un droit de place de 60 euros.

3. Recensement de la population.

Madame COURREGES, 1^{ère} adjointe au Maire, annonce la venue dans les domiciles des Andrestois de trois agents recenseurs collectant des données sur les foyers afin de fournir à l'Etat les données démographiques nécessaires à l'élaboration des politiques publiques.
Le recensement quinquennal aura lieu du 5 janvier au 15 février 2015.

4. Communication : site internet et bulletin municipal.

-Monsieur LENDRES évoque une réunion au mois de février avec la société SO HAPPY !, éditrice du site internet d'Andrest, afin de définir les textes qui illustreront l'activité de la mairie et de la commune.

L'interface graphique du site claire et colorée plaît au Conseil, même si d'après monsieur NAPROUS, le bandeau du haut de page doit être amélioré.

-Monsieur DINTRANS énumère les rubriques composant le bulletin municipal du 1^{er} trimestre 2015 qui sera accompagné d'un fascicule de la SEMADOUR sur l'utilisation des pesticides.

La distribution du bulletin aura lieu à la mi-janvier.

Monsieur PLENACOSTE souhaite que les événements culturels ayant lieu dans la commune soient transmis au service communication de la Communauté de Communes Vic-Montaner afin qu'ils bénéficient d'une plus grande publicité.

5. Rue Robespierre : choix candélabres et planning travaux.

Monsieur COMBESCOT annonce que le chantier de la rue Robespierre est prêt à démarrer dès que le Syndicat d'Energie des Hautes-Pyrénées aura coordonné son action avec Orange afin que les travaux se réalisent de manière continue.

En ce qui concerne l'implantation de candélabres le long de la rue Robespierre, le Conseil a le choix entre des modèles traditionnels comme ceux présents au niveau de la rue Bizet ou des lampadaires modernes similaires à ceux implantés sur la rue des Fougères.

Le Conseil approuve à l'unanimité le choix de candélabres modernes.

6. Questions diverses.

-Le Maire expose :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel pour accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des bâtiments communaux, le service de cantine et de garderie scolaire, l'animation des ateliers périscolaires ainsi que des déplacements divers pour le compte de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide du recrutement direct d'un agent non titulaire pour accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois allant du 11/03/2015 au 10/09/2015 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint technique territorial 2ème classe, pour une durée hebdomadaire de service de 25.62 heures annualisées.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

-Madame COURREGES rend compte de la visite réalisée dans les communes de Jarret et Bazet qui disposent d'un Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) en charge des activités périscolaires.

La création d'un ALAE à Andrest permettrait de bénéficier de financements de la CAF afin de réduire l'impact économique des nouveaux rythmes scolaires sur le budget municipal.

Une réunion aura lieu prochainement avec la Fédération Léo Lagrange, la CAF et la délégation Jeunesse et Sports de l'Etat afin d'évaluer la faisabilité de ce projet à Andrest.

Par ailleurs, l'ouverture d'un centre aéré pendant les vacances de février et de novembre est envisagée si un nombre conséquent de parents en exprime le souhait via une enquête qui sera lancée très prochainement sous la forme d'un questionnaire.

-Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux d'une recrudescence de dépôts sauvages d'ordures dans les bois, près des conteneurs à verre et à proximité des cimetières. Il est rappelé que la loi interdit de tels agissements qui sont sanctionnés par des peines civiles et pénales.

Très prochainement des panneaux seront disposés à proximité des lieux où les infractions ont été constatées.

Un arrêté municipal sanctionnant de tels agissements va être pris afin d'assurer la salubrité publique dans la commune.

Une plainte sera déposée auprès de la Gendarmerie afin de poursuivre les auteurs de telles infractions.

-Mesdames DASTE et POINSOT-DARGAIGNON évoquent la plante d'arbustes et d'autres végétaux afin d'embellir le cimetière.

La dépense est accordée à l'unanimité et sera inscrite au budget 2015.

-Messieurs COMBESCOT et LASSARRETTE annoncent un réajustement des prix de la vente de bois afin de suivre l'évolution du marché tout en proposant des prix compétitifs pour les habitants d'Andrest.

Les gains provenant de la vente de janvier auront pour but de financer la replante d'arbres de taille moyenne.

-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la fermeture de la Mairie le lundi 13 juillet 2015 en raison du pont de la Fête Nationale.

La séance est levée à 23h15.